

Attaché de défense ! Qu'en est-il ?

De la diplomatie certes, beaucoup de rigueur, de sens du compromis, d'abnégation, de loyauté sans faille au pays, mais surtout... une bonne dose de sens humain et de philosophie

Steve VERMEER

Le colonel Steve VERMEER quitte l'École royale militaire (ERM) en 1986, son diplôme de polytechnicien en poche. Après une carrière relativement classique faite de fonctions aussi nombreuses que variées, il effectue son premier contact avec la République démocratique du Congo en 2006, lorsqu'il commande le détachement UAV (acronyme de « unmanned aerial vehicles », véhicule aérien sans pilote) de la mission de l'Union européenne EUFOR RD Congo. Depuis juillet 2013, il y occupe la fonction d'attaché de défense.

Het leven van een defensieattaché kan beschreven worden aan de hand van de « drie ol's »: protocol, alcohol, cholesterol. Een defensieattaché is een oude en gefrustreerde kolonel die dik betaald wordt om niets te doen. Een defensieattaché heeft niets anders te doen dan paraderen in de salons ... Denkt u dat? Dan moet u niet verder lezen en mag u naar het volgende artikel gaan.

Maar als u van mening bent dat een defensieattaché de onmisbare veiligheidsraadgever van een ambassadeur is, alsook de verplichte tussenpersoon tussen de Defensiestaf van België en die van het land waar hij geaccrediteerd is, of als u niets weet van de moeilijke, toch boeiende, taken die hij moet verrichten, en bent benieuwd om iets nieuws bij te leren, dan kunt u rustig verder lezen. U gaat waarschijnlijk een nieuwe wereld ontdekken ...

Il n'est pas dans mes intentions d'écrire un énième article sur la République démocratique du Congo (RDC) ou de me limiter à une description fastidieuse des tâches formelles de l'attaché de défense. Cela n'aurait pas d'autre intérêt que d'assurer à la présente revue le nombre de pages requis. Au cours de cet article, je me permettrai d'essayer, en toute modestie, de décrire les difficultés, mais aussi la beauté de cette fonction que longtemps, je l'avoue, j'avais tendance à dénigrer...

120 En effet, lorsque j'étais encore sur les bancs de l'École royale militaire, cette fonction n'évoquait rien de particulier chez moi, si ce n'était la conviction qu'elle était loin de mon idéal d'officier opérationnel... « Un officier ne doit pas perdre son temps à parader d'un salon à un autre, d'une réception à une autre, d'un cocktail à un autre ! », « Un officier est fait pour le terrain, pour commander ses hommes dans des situations difficiles, pour gagner la guerre par les armes ! », « Laissons les diplomates palabrer entre eux, la solution ne viendra pas d'eux de toute façon ! »... C'était aussi l'époque où, jeunes officiers ambitieux et n'ayant peur de rien, nous nous entendions dire que les attachés militaires de l'époque n'étaient souvent que de brillants colonels déçus de ne pas avoir été retenus généraux, et à qui l'on « donnait », à titre de gratitude pour services rendus, et pour les « consoler », un poste de fin de carrière, si pas toujours glorieux, pensions-nous, du moins bien rémunéré, histoire de les garder « bien dociles »... J'en ai été longtemps convaincu (et je sais que certains de ceux qui n'ont pas embrassé cette fonction particulière le sont aussi). Et me voilà, plus de trente ans plus tard, entamant ma cinquième année à Kinshasa, et fier d'essayer d'être, au jour le jour, un fidèle serviteur de mon pays, certes loin des champs de bataille. Quoique...



Mon sentiment de l'époque était bien entendu biaisé. Peut-être aussi par certains officiers qui, ayant espéré un jour devenir attaché militaire et n'en ayant pas eu la chance, critiquaient leurs néanmoins collègues attachés de défense... L'homme est ce qu'il est, et l'officier est aussi un homme.

Alors oui, la fonction d'attaché de défense est réservée à des officiers expérimentés, mais pas forcément vieux, séniles, ou frustrés en fin de carrière. Ce que je peux tout de suite affirmer, pour l'avoir vécu depuis plus de quatre ans maintenant à Kinshasa, c'est que cette fonction requiert d'énormes qualités professionnelles, mais surtout humaines.

L'ATTACHÉ DE DÉFENSE ET « SON » AMBASSADEUR

Un attaché de défense œuvre bien entendu en premier lieu au profit de son ambassadeur, mais sans en être son servile serviteur. Si nous prenons l'exemple de Kinshasa, on a l'habitude de dire que le travail de l'ambassadeur repose sur quatre piliers : le pilier consulaire, le pilier politique, le pilier coopération au développement et le pilier militaire. L'ambassadeur est bien évidemment le seul « chef de poste », et donc le « patron » de l'ambassade. Une différence fondamentale existe cependant entre les trois premiers piliers et le militaire : c'est la dépendance hiérarchique. Les trois premiers dépendent en effet directement de l'ambassadeur, alors que l'attaché de défense, bien que son conseiller particulier en matière sécuritaire et militaire, est placé à côté de lui, non sous lui. Un détail, dira-t-on ? Peut-être, mais cette particularité induit une relative indépendance – certainement d'esprit – de la part de l'attaché de défense par rapport à « son » ambassadeur, qui n'exclut pas – bien au contraire – une loyauté sans faille, qui sera par ailleurs, en raison même de cette relative indépendance, plus acceptée, plus réfléchie, plus respectueuse car moins formelle et débarrassée de son aspect « hiérarchique » et donc « obligatoire ». Cette loyauté, et surtout la façon de l'exprimer, de la vivre en tant que militaire, avec un long passé professionnel au service de la Défense, est synonyme de droiture, de franchise, mais aussi de liberté de ton. Cette liberté de ton peut parfois étonner, voire bousculer un ambassadeur. Il devra cependant s'en accommoder, car l'attaché de défense doit dire à son ambassadeur ce qu'il pense dans ses domaines d'expertise, même et surtout si ce qu'il pense va à contre-courant des opinions de ce dernier. Il doit oser lui interdire, par exemple, une mission à l'extérieur, lorsque lui et/ou ses gardes du corps (militaires, mais employés par le service public fédéral Affaires étrangères) estiment que sa sécurité ne peut être garantie, même si parfois l'ambassadeur en question peut éprouver du mal à s'y conformer.

L'ATTACHÉ DE DÉFENSE ET LES DIPLOMATES

Bien que partageant le même idéal de service à la Nation, on peut dire, sans risquer de se tromper, que les militaires et les diplomates fonctionnent différemment. C'est bien entendu une richesse, mais cela peut surprendre les militaires que nous sommes. Ainsi, les diplomates ne sont pas tous concernés de la même manière par les aspects sécuritaires, qui sont l'apanage des militaires. Convaincre certains diplomates du bien-fondé des réserves que les militaires pourraient avoir, en matière sécuritaire, sur telle ou telle activité est parfois ardu, tant certains diplomates sont enfermés dans leur logique diplomatique. Il reviendra donc aussi aux militaires, et plus particulièrement à l'attaché de défense, d'être suffisamment crédibles pour se faire accepter par les diplomates, d'être suffisamment professionnels et pointus dans leurs analyses pour convaincre plutôt que d'imposer, d'être suffisamment fins psychologues pour faire passer les bons messages. Car, ne l'oublions pas, une ambassade est d'abord une affaire de diplomatie et de diplomates. Ceci dit, la toute grande majorité des diplomates avec lesquels j'ai travaillé et travaille encore est réceptive à ce monde militaire qui leur est parfois inconnu. Comme déjà dit, il nous revient aussi, à nous, militaires, de nous faire accepter pour ce que nous sommes et ce que nous pouvons apporter.



Il reste bien entendu, chez certains diplomates, cette aspiration, certes légitime, à briller pour pouvoir progresser dans leur métier et devenir

ambassadeur un jour, et qui, parfois, par crainte de faire une erreur qui pourrait être préjudiciable à leur sacro-sainte carrière, les retient de faire ce qui devrait idéalement être fait. Toutefois, à ce sujet, ils ne sont pas très différents de certains officiers, jeunes et moins jeunes, qui se voient (pour certains, déjà très tôt dans la carrière !) chef de la Défense (CHOD).

L'ATTACHÉ DE DÉFENSE ET LES MILITAIRES DE LA SECTION « ATTACHÉ DE DÉFENSE »

Comparativement à d'autres collègues déployés dans d'autres ambassades belges, la section Attaché de défense de Kinshasa est riche en personnel, même si elle a connu des jours meilleurs. Formellement, cette section comprend une cellule Opérations, un secrétariat administratif, un secrétariat financier, une cellule en charge du Programme de partenariat militaire (PPM) et une cellule technique. De quatorze militaires au début de mon terme à Kinshasa en 2013, nous sommes progressivement passés à dix – sans compter les gardes du corps de l'ambassadeur, les DAS (détachements d'agents de sécurité) – notamment en raison de la suspension du PPM et de la réduction du personnel des secrétariats. Certes, cela peut paraître beaucoup, en ces temps de disette financière, mais mon raisonnement est tout autre et me pousse à m'interroger sur l'adéquation entre nos missions et nos moyens. Dans cette optique, nous serions trop peu. La qualité de l'attaché de défense, qui ne diffère en rien de celle d'un « chef éclairé », est de faire suffisamment confiance à son personnel, tout en le contrôlant, sans le brider ni le surprotéger. Cette réflexion vaut aussi et surtout pour le personnel de la section opérationnelle, qui doit avoir un degré important d'autonomie, vu ses missions particulières en matière de renseignement.

À cela s'ajoutent peut-être les inconvénients (et les avantages) d'une cellule vivant parfois en vase clos... Ceux d'entre nous qui ont connu l'Allemagne du temps des Forces belges en Allemagne (FBA), où les militaires et leur famille vivaient dans des *Siedlungen*, sortes de quartiers ou immeubles qui leur étaient réservés, comprendront que cette vie en quasi-vase clos peut tendre les relations entre les militaires, mais aussi entre épouses de militaire. L'attaché de défense devra aussi être attentif à ces épouses qui, en suivant leur mari, payent parfois un lourd tribut après avoir dû, pour certaines d'entre elles, abandonner leur travail, en laissant parfois des enfants en Belgique. Elles se retrouvent dans de belles maisons ou de beaux appartements, qui ne sont en réalité que de belles cages – dorées certes, mais cages quand même – surtout dans ces moments difficiles pour les Belges en République démocratique du Congo (RDC).

124 Il appartient à l'attaché de défense de gérer son personnel qui, en comparaison de certains des collègues restés en Belgique, se sent, à juste titre, investi d'une grande mission au service de la Défense et, par ricochet, de la Patrie. Certains membres de ce personnel, conscients de la confiance qui leur est faite, et jouissant d'une grande autonomie, pourraient confondre, et cela s'est déjà vu, l'importance de leur travail et l'importance – toute relative – de leur personne, une caricature parfois présente dans ces cellules réduites et agissant loin du soleil (l'état-major de la Défense) avec un degré de liberté énorme mais indispensable... Il revient à l'attaché de défense, tout en se gardant de tomber lui-même dans ce travers, évidemment, de gérer les compétences, les caractères, les qualités et les défauts, parfois les ego de son personnel, pour en retirer le meilleur et le mettre au service de l'intérêt supérieur : celui du pays.

L'ATTACHÉ DE DÉFENSE ET L'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE

L'état-major de la Défense est, bien entendu, au même titre que l'ambassadeur – et à travers lui le service public fédéral Affaires étrangères – un « client » important de l'attaché de défense. Tant le ministre de la Défense que le chef de la Défense (CHOD), les départements d'état-major Stratégie, Opérations & Entraînement, Renseignement & Sécurité militaires ou encore la direction générale Formation sont directement, à différents niveaux, en contact avec l'attaché de défense. Ce dernier est le relai de ces autorités dans son ou ses pays d'accréditation ; il doit non seulement maîtriser parfaitement la politique de défense dont il est le porte-parole dans son pays d'accréditation, mais également éclairer ces autorités militaires belges sur le contexte particulier de son pays d'accréditation.

Les difficultés économiques, sociétales, mais surtout politiques en RDC, ainsi que les tensions diplomatiques entre elle et la Belgique, rendent indispensables le travail d'appréciation de l'attaché de défense et les rapports qu'il transmet à la maison-mère. La grande majorité des chefs militaires en Belgique accordent leur confiance à l'attaché de défense et prennent en compte son avis. Cependant, le Congo étant ce qu'il est dans le cœur et l'esprit de beaucoup de militaires en Belgique, il n'est pas rare d'être confronté à certains collègues restés en Belgique (qui ont peut-être passé quelques semaines ou mois dans ce merveilleux pays et, pour certains d'entre eux, du temps où il s'appelait encore Zaïre) qui s'érigent, avec les meilleures intentions du monde, en spécialistes de la région, compliquant le travail de l'attaché de défense au lieu de le simplifier. Le Congo d'aujourd'hui n'a rien à voir avec le Zaïre d'hier. Je dirais même que le Congo d'aujourd'hui n'a rien à voir non plus avec le Congo des années 2000, ni avec le Congo d'il y a quatre ans, ni même avec celui de l'année passée. Je dois donc, à la vérité, dire que quelques initiatives (très rares, heureusement) prises par des collègues à Bruxelles ont eu et/ou auraient

pu avoir de lourdes conséquences sur les relations entre la RDC et la Belgique, et pas uniquement sur le plan militaire. Je n'insisterai donc jamais assez sur la nécessité de consulter l'attaché de défense qui, étant sur place, peut mieux que quiconque conseiller sur le meilleur moment, la meilleure procédure, parfois la meilleure personne à contacter, ou même les meilleurs mots à utiliser. C'est une des raisons d'être d'un attaché de défense. Cette consultation est d'autant plus primordiale dans des périodes difficiles comme celles que connaît la RDC pour le moment. En outre, il revient à l'attaché de défense, par la qualité de son travail et des rapports qu'il transmet, par ses relations personnelles avec les chefs militaires restés en Belgique, de répondre au mieux aux demandes formulées et d'arriver à entretenir ce degré de confiance mutuelle indispensable entre lui et ses chefs restés en Belgique.

L'ATTACHÉ DE DÉFENSE ET SES COLLÈGUES ACCRÉDITÉS

Les relations que l'attaché de défense développera avec ses homologues d'autres pays accrédités dans le même pays que lui sont importantes. D'abord parce qu'elles permettront un échange d'informations entre « spécialistes » de la chose militaire et sécuritaire, informations qui permettront de recouper et de valider celles provenant des sources diplomatiques et politiques, et donneront de la consistance à l'ensemble des rapports que l'ambassade transmet à la Belgique.

Ceci dit, les attachés de défense accrédités en RDC sont de toutes provenances, et de toutes philosophies. Surtout, ils défendent la position et les intérêts de leur pays, qui divergent parfois des nôtres. En outre, ce n'est pas toujours dans des pays très éloignés du nôtre que l'on trouvera les divergences les plus grandes. Même entre Européens, nous ne partageons pas toujours la même vision, au-delà de la belle unanimité que nous affichons parfois tous vis-à-vis de l'extérieur. Ceci n'exclut pas que l'on puisse s'apprécier entre attachés de défense (l'appartenance à ce beau métier des armes nous rapproche souvent les uns des autres) et tisser des relations de confiance avec certains homologues qui faciliteront les échanges... avec toutes les réserves d'usage cependant car, in fine, l'attaché de défense suit la politique de son pays et de son ambassadeur. Il faudra donc parfois se méfier autant de ses « amis » que de ses « ennemis ».

L'ATTACHÉ DE DÉFENSE ET LES AUTORITÉS DU PAYS D'ACCRÉDITATION

Les premières autorités auxquelles l'attaché de défense est confronté sont les autorités militaires, en premier lieu le chef d'état-major général (chef EMG). Mais pas uniquement. En effet, s'il est important que les relations

126

soient excellentes avec le chef EMG (ce qui a été le cas pour moi, ce dernier étant entré à l'École royale militaire un an avant moi, et ayant eu l'amabilité de parfois me considérer comme son « filleul d'ERM »), le statut de chef EMG peut mettre entre lui et l'attaché de défense, un « simple » colonel, une barrière formelle qui peut parfois empêcher d'aller au fond des choses. Le chef EMG est aussi, en principe, moins disponible pour discuter à bâtons rompus avec l'attaché de défense. Il faudra donc, en fonction des sujets d'intérêt, entrer en relation avec ses subordonnés ou ses adjoints.



La particularité des relations historiques entre la Belgique et la RDC ainsi que le récent contexte politico-diplomatique « difficile » compliquent bien entendu ce travail de relation de l'attaché de défense, tout comme celui des diplomates de l'ambassade dans leurs domaines d'expertise. Malgré tout, l'attaché de défense jouit d'un degré de liberté parfois plus large que celui d'un diplomate : les choses sont parfois moins compliquées entre militaires. Parce que l'on se considère mutuellement comme faisant partie de la même famille, celle des « officiels en tenue ». Parce que l'on peut, même si cela n'est pas totalement vrai, se déclarer « non-concernés » par les discussions entre politiciens de nos pays respectifs. Un de nos leitmotifs, lorsque nous nous retrouvons entre généraux et colonels,

était d'annoncer tout de go que « malgré des tensions politiciennes entre nos deux pays, on doit continuer à se voir et à se faire confiance ». Cette attitude est fondamentale, également pour les diplomates et les structures étatiques dont nous dépendons, car cela nous permet de garder un canal d'information ouvert lorsque tous les autres sont fermés ou se ferment. Certains diplomates ont parfois eu du mal avec l'idée que je garde contact avec tel ou tel général « sanctionné sur la scène internationale ». Ils en sont arrivés, après de longues discussions, à accepter ce fait, en déclarant qu'« il faut en effet parfois aller manger avec le diable pour savoir ce qu'il pense ». Je laisserai bien entendu à ces diplomates leur appréciation quant au fait que le général en question est le diable. Quoi qu'il en soit, cette liberté que nous avons, en tant qu'attachés de défense, est primordiale et doit nous être laissée. Bien entendu, cela exige une parfaite confiance de la part des autorités militaires belges, auxquelles l'attaché de défense se référera en cas de doute sur le bien-fondé d'une réunion ou d'une rencontre à venir, ainsi que pour leur rapporter ce qui aura été échangé.

L'ATTACHÉ DE DÉFENSE ET LES AUTORITÉS INTERNATIONALES PRÉSENTES DANS LE PAYS DE STATIONNEMENT

Dans un contexte tel que celui que connaît la RDC, bien d'autres acteurs sont présents sur le territoire de ce pays. Je pense à des acteurs internationaux comme les Nations unies, par l'intermédiaire de toutes leurs institutions (les institutions compétentes en matière de protection des droits de l'homme, la MONUSCO, etc.), mais aussi les organisations internationales (Croix-Rouge, Médecins sans frontières, ONG diverses,...). Chacun de ces acteurs représente aussi une source d'information qui permet d'affiner notre appréciation de la situation. Certains d'entre eux pourraient même devenir des partenaires dans des projets communs. L'attaché de défense devra entretenir de bonnes relations avec ces derniers et parfois mettre de côté d'éventuels désaccords personnels avec telle ou telle personne ou organisation : il doit en effet garder comme priorité l'intérêt supérieur de la Nation pour faire au mieux son métier.

L'ATTACHÉ DE DÉFENSE ET LA POPULATION DE SON PAYS D'ACCRÉDITATION

Le comportement de l'attaché de défense doit être irréprochable vis-à-vis de la population, et encore plus dans un pays comme la RDC, où la toute grande majorité des Congolais n'a pas plus de 1 ou 2 USD par jour pour survivre, c'est-à-dire pour manger, nourrir ses enfants, les habiller, les envoyer à l'école,... Les Congolais nous qualifient parfois de « *noko* », ce qui veut dire « oncle ». Ce titre témoigne d'un respect affectueux,

128 bien entendu, mais il implique également d'être à la hauteur de ses responsabilités.

Les cas de mauvais comportement de militaires sont extrêmement rares. Je n'en ai personnellement connu que quatre en quatre ans, ce qui représente, par rapport au nombre d'homme-nuitée, un cas sur 2.500 pour l'ensemble de nos visiteurs. Ce pourcentage minime n'en est pas moins inacceptable. Chaque officiel en mission en RDC (catégorie à laquelle appartiennent également les militaires) devra garder à l'esprit que l'on ne se comporte pas dans un pays-hôte comme en pays conquis et que notre comportement doit être à la hauteur de ce que notre pays attend de nous, comportement qui passe d'abord par le respect de l'autre et de soi-même. La réaction de l'attaché de défense éventuellement confronté à ce genre de choses doit, c'est du moins ma conviction, être extrêmement stricte. C'est ainsi que, par exemple, il m'est arrivé de laisser un militaire de passage une nuit dans une prison congolaise, parce qu'il ne s'était pas conformé au comportement qu'on était en droit d'attendre de lui, étant « ambassadeur » de son pays en RDC. Je ne révélerai bien évidemment aucun détail. Dans ce cas précis, j'aurais pu activer mes relations pour ne pas lui faire subir cette « humiliation ». Mais si je l'avais fait, j'aurais, d'une manière ou d'une autre, cautionné le comportement de ce militaire et j'aurais été redevable d'un retour d'ascenseur.



L'ATTACHÉ DE DÉFENSE ET SES COMPATRIOTES INSTALLÉS DANS SON PAYS D'ACCRÉDITATION

129

Bien que, traditionnellement, le numéro 2 de l'ambassade soit en charge de la sécurité, en ce compris la rédaction des plans de crise, et leur activation en cas de crise, une des nombreuses responsabilités de l'attaché de défense a également trait à la sécurité. Il devra donc être ce « spécialiste » qui sera appelé à épauler les diplomates dans ces aspects de sécurité et de crise.

La situation actuelle difficile en RDC rend cet aspect du travail de l'attaché de défense encore plus important. Pensons notamment à la gestion d'une crise politique majeure, si et lorsqu'elle se présente, voire, dans le cas le plus extrême, à une opération d'évacuation des ressortissants belges de la RDC, opération exécutée par des détachements militaires NEO (acronyme de « *non-combatant evacuation operation* », opération d'évacuation de non-combattants) provenant directement de Belgique pour la cause. L'attaché de défense a un rôle fondamental, aux côtés du numéro 2 de l'ambassade, dans la préparation du personnel de l'ambassade à une crise majeure, dans son entraînement lors d'exercices de gestion de crise et dans la gestion de la crise à proprement parler, notamment comme coordinateur, pour l'ambassade, des missions NEO avec les militaires déployés.

Cette expertise doit être connue et reconnue par les ressortissants belges, ce qui est le cas en général. Nos ressortissants se tourneront toujours vers les militaires de la section Attaché de défense, et donc vers l'attaché de défense, qui devra les informer, les rassurer, les apaiser, les aider et les préparer aux scénarii les plus extrêmes. Ce sera aussi l'attaché de défense, avec son personnel, qui devra veiller à ce que tout se passe selon les plans, dans la mesure du possible, sachant, comme je le dis souvent, que « tout ce qui doit foirer foirera », et que, sans doute, « tout ne se passera pas comme prévu », ce qui n'enlève bien entendu rien à l'obligation de se préparer, bien au contraire.

CONCLUSIONS

L'attaché de défense est souvent seul pour faire face à des problèmes plus ou moins importants et doit dès lors avoir une capacité de réaction, d'anticipation et d'analyse au-dessus de la moyenne.

Il pourra parfois être critiqué par certains de ses collègues restés en Belgique, se trouver en conflit avec son ambassadeur, être incompris par ses collaborateurs ou même empêché de faire son travail par ses partenaires. Il sera parfois jaloué par ceux qui, n'ayant pas eu la chance

130 d'être sélectionnés pour ce beau poste, ou n'ayant pas eu le cran de postuler pour cette fonction, estimeront, depuis leur bureau en Belgique, que la vie d'un attaché de défense est trop belle, trop facile, et de toute façon trop bien rémunérée. Il aura parfois l'impression de ne pas être soutenu dans sa mission par ceux dont c'est justement le travail, depuis la capitale. Il devra cependant garder la tête froide et, avec abnégation et philosophie, faire ce qu'il estime nécessaire de faire.

Il doit pouvoir parler juste et de manière franche avec ses interlocuteurs, et parfois faire preuve d'un peu plus (ou moins) de diplomatie.

Il devra aussi systématiquement envisager ses actes et ses paroles dans un cadre général plus large que celui de la Défense car, si son boulot n'est pas, à proprement parler, politique mais bien uniquement militaire, tout ce qu'il fera sera analysé dans un cadre large, celui de la politique belge en RDC.

Il doit avoir un comportement irréprochable, non seulement parce que ses éventuels excès ou dérapages pourraient être utilisés contre lui, mais surtout parce qu'il est aussi un « ambassadeur » de son pays et de la Défense.

Il doit rester humble, ne pas tirer la couverture à lui, tirer ses collaborateurs vers le haut et savoir qu'il n'est qu'un des maillons de la chaîne, un maillon qui, toutefois, ne doit pas céder, surtout en période de tensions. Il doit donc inscrire son action dans un plan global, celui de l'ambassade d'abord, celui de la Défense ensuite, et enfin celui de son pays.

Toutes ces qualités sont d'autant plus importantes dans un pays comme la RDC. La Belgique, ancienne puissance coloniale, y est encore incontournable, mais ce statut d'ancien colonisateur nous impose des responsabilités supplémentaires. Tout ce que fait ou ne fait pas un Belge est analysé au travers de ce filtre d'ancien colonisateur. Or, en ces temps de difficultés politiques et diplomatiques entre la RDC et la Belgique, difficultés qui polluent le travail des diplomates belges, en ce compris celui de l'attaché de défense, il faut une certaine dose de philosophie et d'abnégation pour continuer, jour après jour, à faire son boulot.

Si l'attaché de défense comprend les enjeux de sa fonction, s'il est conscient que l'énorme autonomie dont il jouit dans sa fonction s'accompagne aussi de grandes responsabilités, s'il s'applique à faire de son mieux, dans le contexte particulier de son pays d'accréditation, s'il est capable de faire son boulot sans toute l'aide à laquelle il estime, à tort ou à raison, avoir droit de la part de sa chaîne hiérarchique, s'il est soutenu par son

épouse, elle qui, malheureusement, se voit parfois réduite au « simple » statut de « femme de », s'il est également soutenu par ses enfants, qu'ils accompagnent leurs parents ou qu'ils soient restés au pays, je peux lui garantir qu'il n'aura pas de mal à s'endormir le soir, habité qu'il sera par le sentiment d'avoir fait, même dans les moments difficiles, le maximum pour son pays et celui où il est accrédité.

Une formation plus poussée avant la mise en place est bien entendu souhaitable car, même si l'on ne peut pas se préparer à tous les cas de figure, je me suis parfois retrouvé fort démuni face à une situation imprévue. Dans ce cas, il faudra faire appel à son expertise, à ses fondamentaux, à sa capacité d'analyse, à ses valeurs, pour faire au mieux. In fine, le mieux sera ce qui devait être fait. Tout attaché de défense fera des erreurs bien entendu, mais si l'honnêteté et la loyauté continuent de guider ses actions, il ne sera jamais très éloigné de ce que l'on attend de lui.

Je voudrais rassurer tous les officiers qui seraient éventuellement candidats à une fonction d'attaché de défense dans les mois et années à venir et qui, peut-être, auraient un doute quant à leurs capacités à assumer cette fonction. Nous avons, nous officiers belges, toutes les capacités pour assumer cette belle fonction. Nous n'avons rien à envier à nos collègues d'autres nationalités ; nous avons le niveau suffisant, et même au-delà, pour jouer notre rôle dans une petite ou une grande ambassade.

En ce qui me concerne, cette fonction d'attaché de défense a été la plus belle de ma carrière, après celle de chef de corps d'une unité opérationnelle, bien entendu.

MOTS-CLEFS: attaché de défense, abnégation, sens humain